

COMMUNICATION AUX RÉSIDENTS DU LAC SERGENT

Projet d'égout collectif



Le projet d'égout collectif – la VISION et la MISSION de l'Association pour la protection de l'environnement du Lac Sergent (APPELS)

Au cours des dernières années, le dossier d'égout collectif a suscité beaucoup d'attentes pour la population de Lac-Sergent et en particulier pour les membres de l'APPELS. En effet, la construction d'un égout collectif à Lac-Sergent, qui desservirait 84% des propriétés, viendrait solutionner en grande partie la problématique liée aux installations septiques, dont 81% sont désuètes et menacent notre environnement et notre santé. Les niveaux élevés de phosphore et d'azote dans le lac, la prolifération des plantes aquatiques et des algues, les fleurs d'eau de cyanobactéries, la contamination des sources d'eau sont autant de problèmes environnementaux qui seraient graduellement solutionnés par la construction d'un égout collectif. Un bref rappel sur la vision et la mission de l'APPELS nous fait mieux comprendre l'importance de ce projet d'égout collectif.

Notre **vision**, c'est un lac en santé dont l'eau est de bonne qualité assurant des usages récréatifs sains et un milieu aquatique naturel où on limite les perturbations au minimum. Notre vision c'est aussi une petite communauté qui continue à vivre et à s'épanouir en équilibre avec ce milieu. Pour ces raisons, le projet d'égout collectif nous interpelle directement.

Notre **mission**, c'est de documenter et d'étudier les enjeux environnementaux liés au lac, de sensibiliser, éduquer et d'informer face à ces enjeux et les inciter à agir localement, et également collectivement, d'intervenir auprès de la municipalité afin de prendre action afin de solutionner les problèmes de façon durable, de promouvoir un développement en équilibre avec le milieu naturel.

La Ville de Lac-Sergent s'est inscrite au programme FEPTU et est admissible à une subvention de 4,55M\$, représentant 34% du coût total du projet évalué à environ 13,3M\$. Lors de la séance du conseil municipal du 20 février dernier, un point à l'ordre du jour prévoyait l'abandon du projet et le rejet de cette subvention, pour des raisons portant sur la faible proportion de la subvention FEPTU (comparativement à d'autres municipalités dont les projets sont financés à 83%), sur les coûts importants du projet qui affecteraient le pouvoir d'emprunt de la Ville et sur les très courts délais de construction (les travaux admissibles doivent être complétés d'ici le 31 mars 2018). Finalement, après discussions, le conseil municipal a décidé de retirer ce point à l'ordre du jour, et de mettre en place un mécanisme de consultation de la population afin d'expliquer ce projet d'égout collectif, comprenant ses aspects techniques, ses coûts de réalisation et ses répercussions sur le compte de taxes, et aussi afin d'informer la population sur les mises aux normes des installations septiques qui seraient requises advenant l'abandon du projet d'égout collectif.

L'APPELS supporte ce projet d'égout collecteur à Lac-Sergent puisqu'il correspond à sa vision et sa mission. Nous savons que ce projet suscite des dissensions au sein du conseil municipal et de la population. Évidemment, les membres de l'APPELS respectent le pouvoir décisionnel des élus municipaux.

La Ville de Lac-Sergent vous a transmis une invitation pour assister à une séance de consultation le **samedi 01 avril prochain à 9h30 au Club Nautique**. Votre participation à cette consultation est importante. Suivez également attentivement les communiqués qui seront publiés sur le site Internet de la Ville. Prenez aussi connaissance des informations suivantes :

<http://www.villelacsergent.com/mot-maire>

<http://www.courrierdeportneuf.com/2017/03/subvention-du-fepteu-lac-sergent-doit-decider/>

Le présent document soulève quelques éléments de réflexions qui selon nous justifient la réalisation de ce projet d'égout collecteur.

1. Analyse du taux d'endettement des villes et impact du projet d'égout collecteur

Les considérations économiques et fiscales ne relèvent pas directement des compétences de l'APPELS. Toutefois, il est important de rappeler que les principes du développement durable reposent sur un juste équilibre entre les aspects sociaux, économiques et environnementaux. C'est pour cette raison que nous cherchons à documenter sommairement les notions d'endettement municipal et de taxation applicables à la Ville de Lac-Sergent.

Définition de l'endettement municipal : le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) calcule l'endettement municipal en divisant la dette à long terme de la municipalité, par tranche de 100 000\$ de sa RFU (richesse foncière uniformisée de l'ensemble des immeubles de la municipalité). Cette façon uniforme de calculer l'endettement municipal permet de comparer les municipalités entre elles.

Analyse : le taux d'endettement actuel de la Ville de Lac-Sergent est de 100,43\$ par tranche de 100 000\$ de RFU, soit $120\,000\$ \text{ (dette)} / 120\,538\,400\$ \text{ (RFU)} = \mathbf{100.43\$}$.

Par rapport aux 461 municipalités de moins de 1000 habitants, la Ville se situe actuellement au 67^{ième} rang selon le palmarès de la Presse/HEC. Ce taux est très faible, puisque la Ville n'a presque pas de dettes.

Si la Ville emprunte 12,5M\$ afin de construire son réseau d'égout collecteur, le taux d'endettement sera parmi les plus élevés des municipalités de moins de 1000 h, puisque la richesse foncière de la Ville repose essentiellement sur la fonction résidentielle. Tout comme le précisait le Maire Pagé et le conseiller Émond lors de la séance du conseil du 20 février 2017, la capacité de la Ville de faire d'autres emprunts pour des projets majeurs serait fortement réduite. Mais dans les faits, il n'existe pas d'autres projets

municipaux majeurs à Lac-Sergent qui nécessiteraient des emprunts importants tels que : (aréna, poste de pompiers ou de police, piscine, bibliothèque, centre multifonctionnel, etc. Depuis des décennies, notre principal projet à Lac-Sergent, c'est la construction d'un réseau collecteur.

2. Augmentation anticipée des valeurs foncières

Avec la construction d'un réseau d'égout collecteur, il est réaliste d'envisager l'augmentation de l'assiette fiscale de la Ville. En effet, il est fort probable que la valeur des immeubles de la Ville s'apprécierait rapidement grâce au raccordement de 85% des résidences à un égout collecteur. Et à mesure que ces valeurs foncières augmentent, le taux d'endettement diminue. En effet, avec la construction d'un réseau d'égout collecteur, la position de Lac-Sergent sur l'échiquier régional s'améliorera, et l'assiette fiscale de la Ville sera valorisée, notamment pour les raisons suivantes :

- Nous serons le seul lieu de villégiature de la grande région de Québec à avoir un égout collecteur, donc une "notoriété" enviable de la Ville de Lac-Sergent en matière d'environnement, entraînant une meilleure valeur de revente des propriétés, et favorisant l'augmentation de la RFU de la Ville.
- Meilleure garantie qu'il n'y aura plus de risque de contamination des puits, garantissant ainsi à la population l'accès à l'eau potable de qualité, un atout inestimable.
- Des chalets qui actuellement ne peuvent pas s'agrandir à cause des limites imposées par l'installation septique pourront être rénovés, d'où augmentation de leur valeur foncière. Ces mêmes propriétaires de chalets ainsi rénovés pourraient ainsi être tentés de demeurer à Lac-Sergent à l'année, apportant ainsi un autre dynamisme à notre Ville.
- Des terrains actuellement vacants pourraient être construits s'ils sont maintenant desservis par l'égout sanitaire. Ici, il faut considérer que la norme de lotissement pour un terrain non desservi est de 4000 m², et que cette dimension est réduite à 2000 m², lorsqu'il y a un réseau d'égout sanitaire. Évidemment, ces nouvelles constructions viendraient augmenter l'assiette fiscale de la Ville, et par le fait même, diminuer graduellement les taux d'endettement et de taxation pour l'ensemble des propriétaires (qu'ils soient ou non desservis par le réseau d'égout collecteur).
- Les propriétaires desservis auront une meilleure jouissance de leur terrain ainsi libérés des superficies importantes pour les installations septiques. En effet, il ne sera plus nécessaire de réserver des superficies importantes de son terrain pour l'installation septique existante et celle de remplacement.

- De l'avis de tous, le lac constitue la principale richesse de notre milieu. De l'avis de l'APPELS, la construction d'un égout collecteur est la meilleure garantie de maintenir et d'améliorer la qualité de l'eau du lac. Si la qualité de l'eau du lac se détériore davantage, c'est l'investissement de tous les propriétaires du lac qui est directement menacé.

Référence :

Palmarès des municipalités du Québec LaPresse-Hec

: <http://www.lapresse.ca/multimedias/201605/04/01-4978047-palmares-des-municipalites-la-presse-hec-2016.php#haut>

3. Taux global de taxation

Dans ce palmarès PRESSE - HEC, on apprend que le taux global de taxation de Lac-Sergent est de **652\$/100 000\$ de RFU** ce qui nous place au 37^{ième} rang sur 450 municipalités de moins de 1000 h dont la moyenne est de **1174\$/100 000\$ de RFU**. Il y a donc une marge de manœuvre pour l'augmentation de taxes, d'autant plus que ce taux global de taxation diminuera avec la valorisation anticipée de l'assiette fiscale de la Ville.

Les simulations portant sur le montage financier du projet d'égout collecteur effectuées par le Comité de construction démontrent que même si le projet est financé uniquement par les propriétés desservies par le réseau, les coûts annuels de l'emprunt pour chaque propriété sont de l'ordre de **1300\$**; à ce chiffre, nous devons ajouter des frais d'entretien annuel d'environ **160\$**. Au total, ce projet génère donc une charge annuelle moyenne de **1460\$** par propriété desservie. Considérant que la valeur moyenne d'une propriété est d'environ 300 000\$, le réseau collecteur d'égout représente donc une charge fiscale additionnelle moyenne de **486\$/100 000\$ de RFU** par propriété, et portant ainsi le taux global de taxation des propriétés desservies à **1138\$/100 000\$ de RFU (652\$ + 486\$)**, soit un taux global de taxation qui se compare avantageusement à celui d'autres municipalités telles :

Municipalité	Population	Taux global de taxation par tranche de 100 000\$ de RFU
Lac-Sergent (sans réseau collecteur)	502 h	652\$
Lac-Sergent (avec réseau collecteur)	502 h	1138\$
Lac-Delage (sans réseau collecteur)	639 hab.	991\$
Saint-Aubert (Lac Trois-Saumons)	1465 hab.	1114\$
Saint-Mathieu-du-Parc (réseau partiel)	1445 hab.	1035\$
Lac-aux-Sables	1368 hab.	1070\$
Fossambault (avec réseau collecteur)	1757 hab.	1352\$
Sainte-Christine-d'Auvergne	482 hab.	828\$
Notre-Dame-de-Montauban	757 hab.	1226\$
Saint-Gilbert	293 hab.	1270\$
Taux médian pour les municipalités de moins 2000 hab. (2016)		1078\$

Même en finançant un réseau collecteur de 12,5M\$, le taux de taxation demeurerait raisonnable comparativement à d'autres municipalités, ce qui démontre que nous avons la capacité financière de se doter de cet équipement collectif. C'est comme si un propriétaire contractait une hypothèque élevée et avait les moyens d'en assumer les coûts.

Lors de la séance de consultation prévue par Monsieur le Maire, des experts présenteront les coûts du projet d'égout collecteur par gravité, et ses impacts sur les comptes de taxes des propriétaires.

Une invitation pour assister à cette séance de consultation vous a été transmise par la ville. Suivez aussi attentivement les communiqués sur le site Internet de la Ville.

<http://www.villelacsergent.com/mot-maire>

<http://www.courrierdeportneuf.com/2017/03/subvention-du-fepteu-lac-sergent-doit-decider/>

4. Subvention FEPTU :

Dès le départ, nous savions que la subvention de FEPTU ne pouvait pas atteindre la proportion de subvention de Lac-à-la-Tortue (soit 83% des coûts de construction puisque les résidences permanentes y sont majoritairement permanentes), à cause de la proportion de résidences non permanentes à Lac-Sergent (192 chalets et 134 résidences permanentes). Toutefois, la Ville de Lac-Sergent est assurée d'un financement de 34% des travaux, soit 4,55M\$ de subvention. C'est la seule fois que la Ville a accès à une subvention aussi intéressante pour réaliser un projet d'égout collecteur et on ne peut pas présumer qu'une occasion aussi propice se répètera à l'avenir.

5. Délai pour la réalisation des travaux (FEPTU) :

Tous les travaux admissibles au programme FEPTU devront être terminés au plus tard le 31 mars 2018. Lors de l'application de programmes gouvernementaux pour la réalisation de travaux municipaux, il est normal que des municipalités demandent des prolongations de délai. Dans le cas du FEPTU, plusieurs municipalités iront en appels d'offres en même temps, et il est probable que les carnets de commande des entrepreneurs de la région affichent complets, ou que leurs travaux devront se prolonger durant la saison de construction 2018. A notre avis, il serait très surprenant que les enveloppes budgétées du FEPTU, tant pour le provincial que pour le provincial, soient périmées après le 31 mars 2018 si une municipalité n'a pas terminé ses travaux, surtout à la veille des élections provinciales ! Une récente communication avec le MAMOT nous a appris qu'il était possible pour une ville de soumettre une demande pour prolonger la période des travaux. De plus, l'APPELS va encourager la Ville à initier une démarche auprès des autres municipalités

impliquées par le programme FEPTU, afin de demander aux unions municipales (FQM et UMQ) de faire des pressions auprès du fédéral et du provincial, pour prolonger le délai de réalisation des projets FEPTU.

D'ailleurs, selon l'échéancier du projet de Lac-à-la-Tortue – Hérouxville, la fin des travaux de construction semble être prévue pour la fin de 2019. L'APPELS a été informée que Shawinigan adressera sous peu une demande au MAMOT afin d'obtenir une extension de délai.

6. Évaluation des coûts :

Il est certain qu'un projet d'une telle envergure ne peut pas être évalué « à la cenne près ». Par ailleurs, une évaluation préliminaire signée par un ingénieur (coûts estimés à 17K\$), avec des frais de contingence, permettrait à la ville d'avoir un coût de construction suffisamment crédible afin d'adopter un règlement d'emprunt et de consulter les citoyens par référendum. A cette étape-là, il n'est pas nécessaire d'avoir des plans et devis pour faire cette évaluation (coûts estimés à 400K\$).

Lors de la séance de consultation un expert présentera le projet de construction du réseau d'égout sanitaire par gravité et l'évaluation des coûts.

Une invitation pour assister à cette séance de consultation vous a été transmise par la ville. Suivez également attentivement les communiqués sur le site Internet de la Ville. Prenez aussi connaissance des informations suivantes :

<http://www.villelacsergent.com/mot-maire>

<http://www.courrierdeportneuf.com/2017/03/subvention-du-feptu-lac-sergent-doit-decider/>

7. Aucun regret des municipalités et des citoyens :

A notre connaissance, il n'existe pas une seule municipalité au Québec qui ait construit un réseau sanitaire dans le passé, et qui le regrette aujourd'hui. De plus, il ne doit pas exister beaucoup de citoyens qui regrettent l'implantation d'un égout collecteur desservant leurs propriétés et qui s'ennuient de leurs anciennes installations septiques.

En corolaire, si le réseau d'égout collecteur à Lac-Sergent avait été construit dans le passé, il y a très peu de propriétaires qui regretteraient aujourd'hui leur vieille installation septique, et qui accuseraient le conseil de l'époque d'avoir pris une mauvaise décision.

8. Transformation d'une résidence saisonnière en résidence permanente selon le Q-2, R-22 :

Avec l'application du Q-2, R-22, un propriétaire de résidence saisonnière installera vraisemblablement une vidange totale à cause des coûts moins élevés et des caractéristiques du terrain. Mais cet équipement sanitaire est-il le plus approprié dans l'éventualité où ce propriétaire voudrait éventuellement résider à l'année à Lac-Sergent?

Un égout collecteur répondrait davantage au besoin immédiat et futur de ce propriétaire, et garantirait une revente plus facile avec une meilleure valeur de sa propriété.

9. Pour donner une chance au lac, et protéger nos investissements

Tous les résidents de Lac-Sergent ont un attachement profond à leur lac, et c'est normal. Si nous avons décidé d'acheter une propriété à Lac-Sergent, que nous soyons résident permanent ou saisonnier, c'est pour profiter de ce plan d'eau entouré de montagnes, et situé à 30 minutes de Québec. L'intérêt que nous avons de vivre ici repose sur la qualité de l'eau du lac et de son environnement. La dégradation de l'eau du lac, la prolifération des algues, la contamination des prises d'eau sont des phénomènes déjà enclenchés et qui auront inévitablement des répercussions directes sur notre qualité de vie, et sur la valeur de nos propriétés. La meilleure façon de protéger notre milieu et d'assurer la valeur de nos propriétés, c'est d'appuyer la construction d'un égout collecteur.

Selon les données du relevé sanitaire de 2011, 81% des installations septiques actuelles au lac sont désuètes et devront être remplacées, souvent à grands frais, afin de se conformer aux nouvelles normes du règlement provincial. Or ces normes gouvernementales garantissent le traitement des coliformes fécaux, mais sont peu efficaces pour réduire le largage du phosphore et de l'azote, deux intrants qui s'accumulent depuis plusieurs années dans le lac et qui contribuent à la prolifération des plantes aquatiques, des algues et des cyanobactéries. Ainsi, même avec la mise aux normes des installations septiques, 412 kilogrammes de phosphore et 2 225 kilogrammes d'azote continueront d'être largués dans le lac ! Ces deux contaminants sont responsables de l'eutrophisation du lac et génèrent des épisodes de prolifération des cyanobactéries.

Les plus récentes études scientifiques démontrent que seul un égout collecteur permet de lutter efficacement contre l'eutrophisation des lacs urbanisés comme le Lac Sergent. C'est avec l'égout sanitaire que nous avons l'assurance que la situation s'améliorera graduellement au fil des ans. Évidemment, le phosphore accumulé dans les sédiments au cours des décennies ne disparaîtra pas du jour au lendemain. D'ailleurs, à ce sujet, nous rappelons qu'il est primordial que notre comportement en bateau respecte notre carte de navigation afin de ne pas remettre ces sédiments en suspension.

10. Un projet majeur qui nécessite une consultation majeure :

Un projet aussi important pour la ville de Lac-Sergent et qui fut expertisé par les élus, des consultants, des comités et des citoyens au cours des 40 dernières années, ne peut pas à cette étape-ci se terminer sans avoir été présenté clairement à la population de façon globale comprenant :

- Les coûts totaux pour un système d'égout sanitaire par gravité avec les incidences monétaires pour chaque propriété concernée ;
- Les coûts pour la mise aux normes des installations septiques existantes de chaque propriété, conformément aux dispositions du Q-2, R22 et de ses impacts (p.ex. : entretien, jouissance du terrain, dépréciation des équipements, etc.)

Pour un enjeu aussi crucial, il doit revenir aux propriétaires de décider par voie de référendum, quelle option leur semble la plus appropriée, puisque ce sont eux qui sont directement impactés par ce projet pour les décennies à venir.

Toutes ces informations cruciales seront présentées lors de la séance de consultation du 01 avril prochain. Des experts présenteront le projet de construction du réseau collecteur par gravité, ses coûts et les impacts sur le compte de taxes des propriétaires. De plus, des informations seront transmises concernant la mise aux normes des installations septiques (équipements autorisés, coûts de construction et d'entretien, contraintes, etc.), dans l'éventualité où le projet d'égout collecteur serait abandonné.

Une invitation pour assister à cette séance de consultation vous a été transmise. Suivez également attentivement les communiqués sur le site Internet de la Ville. Prenez aussi connaissance des informations suivantes :

<http://www.villelacsergent.com/mot-maire>

<http://www.courrierdeportneuf.com/2017/03/subvention-du-fepteu-lac-sergent-doit-decider/>

11. Appui de l'APPELS à la volonté du Maire Pagé de tenir une séance de consultation.

Les membres du conseil d'administration de l'APPELS sont conscients de la complexité du projet d'égout collecteur, de ses impacts sur les finances de la Ville, et des décisions importantes qui devront être prises par le conseil municipal. Ce projet est étudié sous différentes facettes depuis plusieurs décennies, et plusieurs versions furent tour à tour présentées à la population.

Prochainement, Monsieur le Maire et son conseil municipal organiseront une séance de consultation à laquelle vous avez été conviés, afin de fournir toutes les informations sur le réseau collecteur par gravité (coûts de construction et d'entretiens annuel, impacts sur les comptes de taxes, etc.) et également des informations pertinentes sur la mise aux normes des installations septiques. Nous saluons évidemment cette heureuse initiative

qui permettra aux propriétaires de recevoir des informations factuelles sur ce dossier d'actualité.

Après avoir reçu toutes les informations pertinentes, les propriétaires pourront en toute connaissance de cause, voter pour ou contre le projet d'égout collecteur par gravité. A l'issue de la consultation référendaire proposée par le conseil municipal, nous accepterons évidemment, la position émise par la majorité.

Toutefois, nous rappelons qu'en cas de rejet de ce réseau collecteur, la plupart des installations septiques de la Ville devront être mise aux normes, conformément à la réglementation provinciale (Q.2 – R.22). Plusieurs propriétaires auront alors la mauvaise surprise d'apprendre que l'installation septique recommandée par le règlement ne répond pas à leurs attentes (par ex. vidange totale), ou représente des coûts de construction et d'entretien annuel beaucoup trop considérable (par ex. système tertiaire et déphosphatation).

Message important

Surveillez régulièrement votre boîte aux lettres et consultez régulièrement le site Internet de la Ville de Lac-Sergent, afin de recevoir toutes les informations concernant la séance de consultation du samedi 01 avril prochain à 9h30 au Club Nautique, et surtout, que vous soyez résident permanent ou saisonnier, assurez-vous d'assister à cette importante séance.